

ARRETE du Maire

N° 02-2026

ARRETE MUNICIPAL DE VOIRIE PERMANENT

Le Maire de la Commune de BOUSSAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L-2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1 et 1.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande de l'entreprise INEO en date du 6 janvier 2026,

Considérant que le caractère constant et répétitif de certains travaux ou interventions sur le domaine public communal dans le cadre du marché « SIEIL éclairage public et ENEDIS maintenance/dépannage et travaux de branchement » nécessitent un arrêté de voirie permanent afin d'assurer le bon fonctionnement et la continuité de ces services publics ;

- A R R E T E -

Article 1 : L'entreprise INEO est autorisée à occuper le domaine public routier communal, ainsi que les sections en agglomération des routes départementales, aux fins de réaliser :

- la maintenance/dépannage de l'Eclairage public
- la maintenance/dépannage des réseaux ENEDIS
- les travaux de branchement ENEDIS

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour l'année 2026.

Article 3 : L'entreprise INEO assurera la mise en place de la signalisation nécessaire à la circulation des véhicules et des piétons, en toute sécurité, ainsi qu'au stationnement sur le trottoir ou en rive de chaussée.

L'entreprise INEO mettra en place des itinéraires de déviation, s'il y a lieu (avec panneaux ou feux tricolores de chantier) lorsque la situation l'imposera.

Cette réglementation sera annoncée et signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins de l'entreprise INEO.

Article 4 : Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le Responsable du STA de Ligueil ;
- Le Commandant de la communauté de Brigade de gendarmerie du Grand-Pressigny /Preuilly-sur-Claise ;
- Le Commandant du SDIS ;
- L'entreprise INEO

Fait à BOUSSAY, le 06/01/2026.

Le Maire,
Marc de BECDELIEVRE.

